

# Projet associatif 2024-2028

**1000 personnes  
accompagnées**

250 salariés, 12 administrateurs,  
200 adhérents, 8 établissements et services  
1 aventure humaine



# Qu'est-ce qu'un projet associatif ?

## Quel est le nôtre ?

Le projet associatif précise la raison d'être et les valeurs de l'association. Il illustre l'objet social de l'association et lui donne du sens, permettant de mobiliser et guider l'action. Chaque personne, qu'elle soit accompagnée, militante ou professionnelle, doit pouvoir se référer au projet associatif.

**Le projet est le fruit d'une réflexion collective sur ce que les membres de l'association souhaitent réaliser et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure.**

**Il répond à 4 grandes questions : Qui sommes-nous ?**

**Vers quoi voulons-nous aller ?**

**Comment voulons-nous y aller ?**

**Avec quels moyens ?**

Le projet associatif de l'APAJH du Loiret s'inscrit pleinement dans la lignée du texte adopté par le mouvement APAJH lors du 40<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération en juin 2016.

**Les 10 engagements initiaux, complétés par 3 nouveaux engagements issus des évolutions sociétales affirment notre volonté d'adapter la totalité de ses services et établissements aux attentes et besoins des personnes accompagnées en réponse aux situations de chacun.e.**



**Accueil des personnes en situation de grand handicap et avancée en âge, de handicap mental, psychique, d'autisme et cérébro-lésés**

**Accueil et accompagnement social**

**Emploi protégé et accompagné**

**Accompagnement et protection des personnes**

# Une ambition collective pour un avenir partagé

Présenté et validé à l'unanimité lors de l'assemblée générale de juin 2024, notre projet associatif 2024-2028 trace la voie pour les cinq années à venir, en s'appuyant sur nos valeurs et nos engagements.

**Les dix engagements initiaux, complétés par trois nouveaux axes d'action**

**Engagement n°11 : mettre en place une politique de développement durable**

**Engagement n°12 : revitaliser la vie militante.**

**Engagement n°13 : mettre en œuvre l'autodétermination.**

**Ces nouveaux engagements issus des évolutions sociétales, témoignent de notre volonté d'adaptation et d'engagement en faveur d'une société plus inclusive.**

### Objectifs et axes d'actions

Ce projet nous permettra de **continuer à engager nos efforts, à améliorer la qualité de l'accompagnement, la qualité de vie au travail, et à renforcer la coopération** entre :

- Les professionnels de l'APAJH du Loiret.
- Les personnes accueillies et/ou accompagnées au sein des établissements et services de l'APAJH du Loiret et leurs familles.
- le conseil d'administration de l'APAJH du Loiret.

### Nos valeurs et notre vision

Fidèles à nos valeurs, **nous militons pour une société inclusive, où chaque individu a accès à tous les aspects de la vie sociale, école, emploi, citoyenneté, santé, sport, vie affective et loisirs.**

### Notre rôle et notre engagement

Comme la fédération APAJH, l'APAJH du Loiret œuvre pour faire évoluer les politiques publiques, défendre les droits des personnes en situation de handicap et/ou vulnérables, et promouvoir une société plus juste, solidaire et laïque.

### Une victoire collective

**Ce projet associatif 2024-2028 incarne notre confiance, notre respect mutuel, notre ambition partagée, et surtout, notre détermination à défendre le droit pour toutes et tous à une vie pleine, citoyenne et inclusive.**



Didier Masset,

Président de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés du Loiret

# Éthiques, valeurs et actions

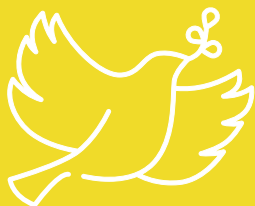
La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

Pour l'APAJH, chaque personne a sa place dans la société.

L'APAJH veut que la société change son regard sur le handicap.



3 valeurs sont à la base de l'action de l'APAJH



## La Laïcité

Les citoyens ont le choix de leurs convictions personnelles ou religieuses.

La personne peut exprimer ses convictions religieuses mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.

La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.



## La Solidarité

Le handicap peut concerner tout le monde.

C'est l'État qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap. Il doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale. Les bénévoles participent à cette société solidaire. Ils donnent de leur temps pour défendre les personnes.



## La Citoyenneté

L'APAJH milite pour l'égalité des droits et des devoirs des personnes.

L'APAJH considère que le handicap concerne l'ensemble des citoyens.

# Nos missions - article 2 de nos statuts

La mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie.

D'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et de leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état physique et moral et leur insertion dans le monde du travail.

D'assurer la représentation auprès des instances départementales et régionales ainsi que des partenaires sociaux et pouvoirs publics locaux :

- des personnes en situation de handicap,
- des parents, des familles et des tuteurs des personnes en situation de handicap qu'elle regroupe , sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité.

Créer et gérer de services et établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap destinée à les accueillir et/ou à les accompagner en mettant en place :

- les équipements nécessaires pour compléter les équipements existants,
- des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle,
- des activités culturelles,
- des centres de loisirs et de vacances,
- des aides en direction des familles,
- d'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité,
- d'assurer, au besoin, le suivi effectif des personnes en situation de handicap après la disparition de leur famille.

Site web



# Notre modèle économique

**L'APAJH du Loiret est une association à but non lucratif.**

Son modèle économique repose sur un principe fondamental : mettre l'ensemble des ressources financières, publiques comme privées, au service exclusif du projet associatif et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

**Les établissements et services médico-sociaux sont majoritairement financés par la solidarité nationale, à travers les dotations et financements accordés par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental et, pour le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM), par la DDETS.** Ces financements garantissent un accompagnement adapté, continu et sécurisé, dans le respect des droits et des projets de vie des personnes accompagnées.

**L'ESAT de l'APAJH du Loiret s'inscrit pleinement dans ce modèle associatif.** Il développe des activités économiques réelles – au bénéfice d'entreprises, de collectivités et de particuliers – non comme une finalité lucrative, mais comme un outil d'inclusion professionnelle, de valorisation des compétences et de développement de l'autonomie des travailleurs en situation de handicap. Les résultats de cette activité sont intégralement réinvestis au service du projet social et des parcours des personnes accompagnées.

**Enfin, les adhésions et les dons constituent un pilier essentiel de la vie associative et militante.**

Ils traduisent l'engagement des citoyens, des familles, des personnes accompagnées et des partenaires aux côtés de l'APAJH du Loiret. Au-delà de leur contribution financière, ils participent à la défense des droits, au développement d'actions innovantes et au renforcement du projet associatif.

**Ce modèle économique, fondé sur la complémentarité entre financements publics, activité encadrée, adhésions et dons, s'inscrit dans une gestion responsable, durable et transparente, au service de l'intérêt général et d'une société plus inclusive.**

Adhésion



Don



# Développer l'inclusion

C'est placer la personne, citoyen à part entière au centre des dispositifs tout au long de son parcours de vie. Élaborer des projets d'accompagnement qui partent des droits, souhaits, attentes et besoins de la personne et qui privilégient le milieu ordinaire et le droit commun comme moyen de vivre avec les autres sans remettre en cause le besoin d'établissement pour certains accompagnements.

## axes de développement

- **Des réponses diversifiées** : proposer dans le Projet Personnalisé des temps d'accueil personnalisables et personnalisés
- **Des accueils et accompagnements modulaires et séquentiels** dans les établissements et services
- **Le renforcement des moyens humains et matériels en FAM** pour accompagner des personnes avançant en âge ou présentant des situations de grand handicap, dans un contexte de tension sur les places en MAS, avec pour objectif d'éviter les orientations contraintes vers des établissements à l'étranger
- **La mise en place d'accueils temporaires**
- **Un habitat inclusif**
- **La reconnaissance de la famille en tant que détentrice d'une connaissance**
- **L'association de la famille ou des représentants légaux** (sous réserve d'accord de la personne concernée si adulte) à l'évaluation des besoins de la personne, à la construction du PPA, à l'évaluation du projet
- **La participation des familles/représentants légaux** dans la procédure d'élaboration du PPA

## réalizations envisagées

- Fluidifier les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de l'APAJH du Loiret et avec tous types de services extérieurs (logique de parcours)
- Adapter la Section semi-occupationnelle, selon les besoins de la personne, en une passerelle pour les jeunes vers l'emploi accompagné, les travailleurs avançant en âge vers la retraite ou vers un temps partiel (personnes présentant des troubles psychiques)
- Négocier pour l'accueil temporaire pour des personnes bénéficiant de l'accueil de jour
- Mettre en place des accueils séquentiels
- Travailler sur les procédures garantissant la participation des personnes : former des professionnels au changement de posture (...celui qui est à l'écoute... qui sait recueillir des attentes...), travailler sur la notion de pouvoir d'agir, d'autodétermination pour permettre à la personne de faire des choix, de dire, de se dire, proposer des outils accessibles (accessibilité totale et universelle) : banque de pictogrammes, Mémo FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

# Formaliser les procédures d'admission

Retenir toutes les orientations prononcées par la CDAPH et les examiner en vue d'une proposition d'accompagnement même si les réponses à apporter sont complexes. Les refus d'admission ne peuvent être liés qu'à l'absence totale de réponses possibles.

Remplacer les processus d'admission existant au sein des Établissements et Services par des commissions d'analyse pour la prise en compte des droits, des besoins et des attentes de la personne en situation de handicap tout au long de son parcours de vie.

## axes de développement

- Les commissions d'admission afin d'en revoir la procédure d'admission
- Les commissions d'analyse des droits, des besoins et des attentes de la personne afin de les inscrire dans le Projet d'Établissement ou de Service
- La procédure d'admission et les commissions d'analyse dans les outils de la loi de 2002

## réalisations envisagées

- Prioriser l'ordre d'inscription sur la liste d'attente pour les admissions
- Poursuivre la démarche de transparence concernant les places disponibles
- Mettre à jour, en temps réel, la liste des places disponibles et transmission au fur et à mesure des entrées et sorties et la rendre accessible pour la MDPH avec la plateforme numérique Via trajectoire PH
- Mettre en place une commission associative d'analyse des besoins commune à tous les établissements et services de l'APAJH du Loiret
- Inscrire des PPA dans les Plans d'accompagnements globaux

# Diversifier les dispositifs d'accueil

Engager les établissements et services pour participer au processus permanent d'orientation et proposer aux familles différentes solutions de répit. Par exemple, des accueils temporaires, des structures de répit, du relayage à domicile ou des séjours vacances, en vue d'affiner la réponse de la structure aux attentes de la personne dans le cadre de l'élaboration du plan d'accompagnement global.

Ces dispositions feront l'objet d'un conventionnement avec les MDPH et les « tarificateurs.»

## axes de développement

- La mise en place de « séjours découverte » pour favoriser l'exercice du droit et la connaissance des besoins et des attentes d'accompagnement
- Le partage du fait que ce n'est pas un simple changement de vocable
- L'intégration de la « période d'essai » comme une période permettant à la structure de déterminer les attentes
- La convention avec la MDPH et les « tarificateurs » afin de formaliser ces séjours
- La construction des Plans d'Accompagnement Globaux

## réalisations envisagées

- Mettre en place une convention « séjours de découverte » entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil
- Intégrer du financement des séjours de découverte dans le CPOM
- Formaliser une convention portant sur ces séjours avec la MDPH du Loiret
- Étendre l'expertise d'évaluation à tous les établissements et services de l'APAJH du Loiret

## Assurer la continuité des parcours

Réorienter ne peut faire l'objet d'une décision unilatérale de l'établissement. Celle-ci relève exclusivement du pouvoir décisionnel de la CDAPH. Instaurer, au sein des établissements, une commission pluridisciplinaire d'examen des situations porteuses de risques de rupture de parcours.

Cette commission se réunira, sans délai ni formalités, à l'initiative du coordonnateur de parcours de la personne. Elle sollicitera la participation d'un représentant de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et de toute personne utile.

### axes de développement et réalisations envisagées

- Une commission pluridisciplinaire associative d'examen des situations porteuses de risques de rupture de parcours et l'inscrire dans les Projets d'Établissements ou de Services



# S'adapter à l'évolution des besoins

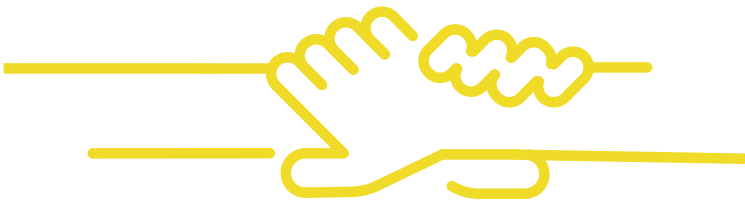
Négocier, avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, le principe d'un fonctionnement qui donne plus de souplesse par rapport au nombre de places autorisées afin de proposer des réponses très diversifiées à un plus grand nombre de personnes (principe de la file active), dans la limite d'une garantie de la qualité de l'accompagnement.

## axes de développement

- La modification des limites des agréments afin d'éviter les ruptures de parcours de vie
- Les projets en s'interrogeant sur : l'évolution du profil des personnes accompagnées, l'évolution de leurs besoins et attentes, l'inscription de la structure dans les orientations du schéma départemental ou du Plan Régional de Santé
- L'identification de la nécessité et des possibilités de file active au sein des ESMS
- L'affranchissement du raisonnement du coût à la place, en optimisant le fonctionnement, en utilisant les moyens différemment
- L'attention des besoins et des attentes des personnes figurant sur la liste d'attente

## réalisations envisagées

- Étendre le fonctionnement en file active à tous les établissements de l'APAJH du Loiret
- Étudier la situation des premières personnes avec orientation CDAPH non encore admises sous forme d'accompagnement ponctuel et négociation d'une procédure simplifiée avec la MDPH, avec rétroactivité des notifications



# Faire évoluer nos prestations et leurs financements

Accélérer les processus de contractualisation avec l'ARS et le Conseil Départemental afin d'inscrire systématiquement des objectifs d'évolution de l'offre, adaptés au territoire et des objectifs de diversification des réponses d'accompagnement.

L'aide aux aidants fait partie des réponses à construire.

Ces engagements ne peuvent constituer un outil, pour les « tarificateurs », pour réduire les moyens des structures.

Aider les familles à se rencontrer et s'aider Cela s'appelle de la pair-aidance (l'entraide).

## axes de développement

- Une contractualisation (CPOM) afin de faire évoluer les prestations, en lien avec les projets d'établissements
- Le développement des moyens de l'aide aux aidants et leur intégration au CPOM
- Le financement des services supports associatifs : finances, RH, gestion du patrimoine immobilier, qualité, communication, développement

## réalisations envisagées

- Élaborer le dossier de création du siège APAJH du Loiret
- Demander auprès de la MDPH des orientations type - dispositif grand handicap ; dispositif d'accueil handicap mental, psychique, autisme ; dispositif d'accompagnement et/ou d'accueil social ; dispositif d'emploi protégé ou accompagné ; dans le cadre de la négociation du CPOM. Cette contractualisation permet de sortir du cadre de l'autorisation concernant : le profil des publics accueillis (en termes d'âge, de déficience, etc.) ; les modalités de mise en œuvre des prestations (domicile, en journée, en foyer, séquentiel, etc.) ; les types de prestations proposées ; les capacités d'accueil.
- Dans le cadre de cette contractualisation, s'appuyer sur les outils existants pour faire évoluer les établissements/services pour mieux répondre aux attentes et besoins des personnes. Par exemple :
  - Dispositifs : hébergement, emploi accompagné, avancée en âge...
  - Approche par besoins/prestations en utilisant la nomenclature Sérafin PH
  - Intégrer un volet « aidant » dans le projet d'établissement : plateforme de répit, soutien, médiation, personne de confiance...
  - Proposition de 1 à 2 places de séjour de découverte dans chaque établissement
  - Permettre un accueil transitoire pour des personnes en attente de place
  - Mise en place d'un service de suite (suivi des personnes sorties)

# Travailler en dispositifs modulaires

Engager résolument les collaborateurs des structures dans des changements de pratiques qui donnent sens à la notion de parcours : fonctionnement en dispositif (article 89 de la loi de santé), construction de réponses « cousues mains » (modulaires) évolutives, création de réponses innovantes, coopérations avec d'autres acteurs, coordination de parcours, guidance parentale, appui par les pairs.

## axes de développement

- Le changement de pratiques : intégrer la notion de parcours et l'inclure dans les projets d'établissement
- Une organisation en dispositifs
- La coopération avec le secteur sanitaire, associatif, personnes âgées pour trouver les ressources nécessaires au parcours
- L'appui par les pairs : partager les expériences entre usagers, reconnaître et valoriser les capacités d'agir, en dehors d'un cadre médical ou professionnel, redonner du « pouvoir d'agir » aux personnes accompagnées
- L'aide aux aidants familiaux

## réalisations envisagées

- Faire valider aux autorités de tarification et de contrôle l'organisation en dispositifs proposée par l'APAJH du Loiret
- Actualiser les projets d'établissements
- Construire une proposition de répit : accueil de nuit, « handysitter »
- Apporter des conseils aux aidants
- Proposer un espace de parole médiatisé destiné aux aidants
- Organiser des espaces de rencontre entre personnes accompagnées et accueillies des différents établissements de l'APAJH du Loiret

# Développer notre attractivité

## Ressources Humaines

Développer une politique RH ambitieuse :

Développer notre politique de qualité de vie au travail.

Faciliter les parcours professionnels par le développement d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Former les professionnels pour qu'ils abordent sereinement les évolutions: recueil des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap, coordination de parcours, gestion de comportements difficiles, communication non verbale, intégration de l'expertise d'usager.

### axes de développement

- la formation des équipes
- le croisement des points de vue entre équipes/aidants/usagers
- la demande de crédits spécifiques (CNR) d'accompagnement aux changements par les « tarificateurs »
- l'organisation ou la participation à des formations avec le CHD, inter-associatifs
- l'expérience des professionnels experts

### réalisations envisagées

- Développer des temps de formation communs et partagés : aidants/professionnels – formateurs/aidants
- Organiser des temps conjoints avec les personnes en situation de handicap, les aidants, les professionnels
- Former au recueil des souhaits, parcours, gestion des situations complexes communication non verbale, intégration de l'expertise d'usager
- Mettre en place des échanges de stages inter personnels ex : CHD/EAM, inter associatifs...

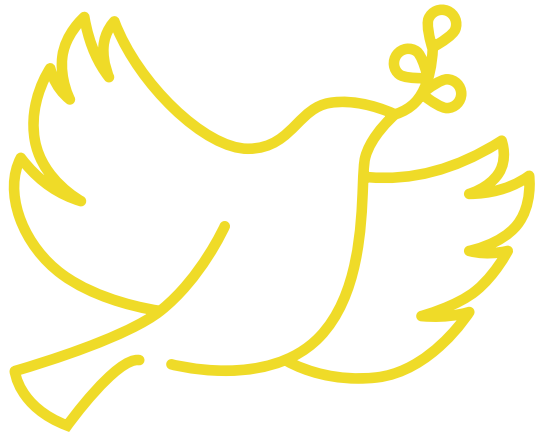
# Prévenir les ruptures de parcours

Inscrire, dans les budgets annuels ou de préférence pluriannuels, l'analyse des pratiques professionnelles et la supervision pour les problématiques complexes.

Contribuer ainsi à la prévention des ruptures de parcours.

## axes de développement et réalisations envisagées

- la prévention et la gestion des problématiques complexes
- l'inscription renouvelée dans les budgets des frais de l'analyse des pratiques et de la supervision



# Développer la coopération externe

Développer et rendre effectives et évaluables des conventions de coopération avec l'ensemble des acteurs de santé et du médico-social pour additionner des compétences.

Ces conventions de coopération permettront et proposer des réponses globales, respectueuses de chacun, et au service exclusif de la complétude des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

## axes de développement

- la connaissance des dispositifs
- des réponses aux usagers en partenariat avec d'autres acteurs
- des projets personnalisés d'accompagnement les modalités d'association des autres acteurs de l'accompagnement intégrés dans la procédure d'élaboration
- les formations des professionnels
- l'accueil de stagiaires
- les réseaux existants sur le territoire
- mis en place de coopérations, autant que nécessaire et notamment avec les acteurs du soin, par des conventions

## réalisations envisagées

- Établir une convention avec le Rectorat d'Orléans-Tours pour permettre des interventions des professionnels de l'APAJH du Loiret dans les ESPE auprès des enseignants et l'accueil d'élèves en stage technique dans les ESAT des APAJH Centre-Val de Loire
- Engager le Conventionnement, actions communes avec le CHD, le CHRO, les autres associations du secteur médico-social PH/PA, les EHPAD, les CLICS
- Faire vivre le site internet APAJH du Loiret

# Mettre en place une politique de développement durable

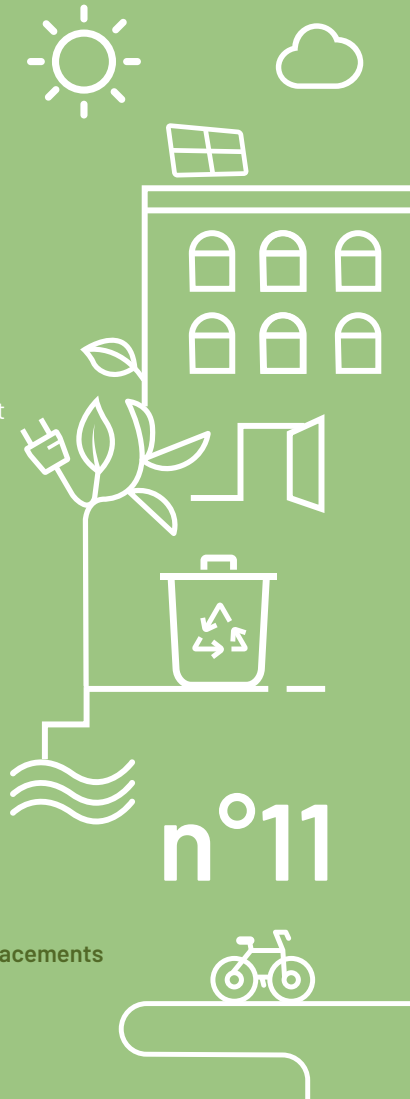
Appliquer les principes du développement durable pour les établissements de l'APAJH du Loiret. Pour rappel, le développement durable est fondé sur trois piliers : le pilier économique, le pilier social, et le pilier environnemental en se référant à la norme ISO 26 000.

## axes de développement

- **Les actions de sensibilisation** à cette démarche pour les responsables d'Établissement, les professionnels et les personnes accueillies (ESAT, Tutelles, ...)
- **La gestion de l'énergie** dans chacun des établissements en réduisant la consommation
- **L'usage de l'eau** (ESAT, EAM, ...)
- **La mobilité** (mobilité pendulaire et modulaire, déplacement interne, parc de véhicules adaptés, ...)
- **Les données et les échanges** (courriers papier, numérisation, stockage, ...)
- **Les entrants** en diminuant les impacts écologiques et en privilégiant les circuits courts : **produits alimentaires, emballage et conditionnement, produits d'entretien, blanchisserie**
- Le recyclage

## réalisations envisagées

- Améliorer l'isolation et optimiser la consommation de chauffage dans les établissements
- Étudier la possibilité de produire de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques et de l'eau chaude sanitaire avec du solaire thermique sur le toit des établissements (ex ESAT)
- Développer les réunions en ligne pour minimiser les déplacements
- Favoriser la mobilité douce (abri à vélo, ...)
- Améliorer le recyclage des produits consommés dans les établissements



## Revitaliser la vie militante

### Relancer la Vie militante

Mieux intégrer à la gouvernance, les personnes accueillies dans les établissements

Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'association

#### axes de développement

- Le développement du nombre d'adhérents et d'administrateurs (parents et non parents)
- La pérennité du conseil d'administration (CA)
- L'intégration au CA des personnes accueillies adhérentes (ESAT, Tutelles, FH ...)
- La gestion du patrimoine immobilier de l'association : l'entretien, l'arbitrage achat/vente/location en fonction de l'évolution des besoins, l'adaptation aux besoins et attentes des personnes accueillies

#### réalisations envisagées

- Faire une présentation de l'association lors des réunions de familles et des journées « portes ouvertes »
- Prévoir une réunion de présentation de l'association aux nouveaux adhérents
- Engager chaque administrateur, a minima, à trouver un remplaçant lors de son départ
- Engager les administrateurs à promouvoir les valeurs de L'APAJH et, dans la mesure du possible, à recruter de nouveaux administrateurs
- Rendre visible et lisible les éléments de communication concernant les actions et les valeurs de l'APAJH, ainsi que les modalités d'adhésion
- Appliquer un tarif d'adhésion réduit pour les personnes accompagnées
- Prévoir des investissements pour maintenir à niveau notre parc immobilier
- Arbitrer entre la location, la vente et l'achat immobilier en fonction de l'évolution des besoins des services et des établissements



n°12



# Mettre en œuvre l'autodétermination

Depuis 2022, l'autodétermination est au cœur du mouvement APAJH.

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de faire leurs propres choix et de les exprimer, notamment auprès des familles, aidants et professionnels accompagnants.

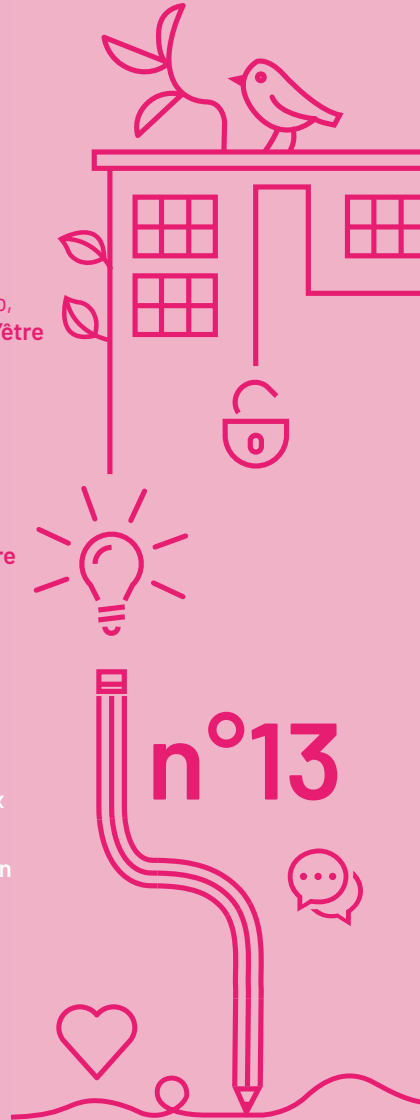
## axes de développement

### L'autodétermination :

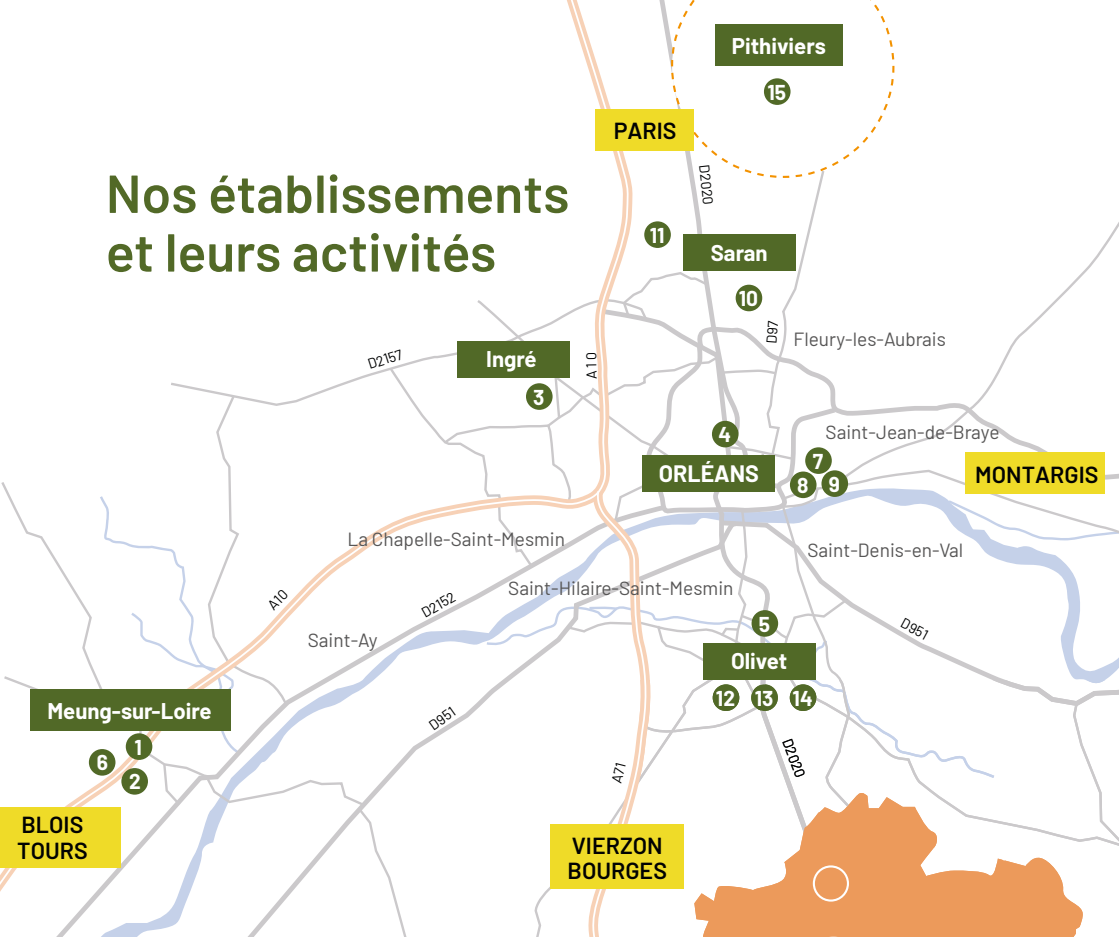
- C'est ne plus faire ou dire « à la place de », c'est « **être au côté et à l'écoute de** »
- C'est reconnaître aux personnes en situation de handicap, le droit et la capacité d'exercer **un pouvoir sur leur vie, d'être pilote de leur vie**
- C'est favoriser **l'expression des attentes et des besoins, des expertises et des expériences des personnes accueillies** et de promouvoir leur pouvoir d'agir sur leur quotidien
- C'est pour les personnes accueillies, décider de leur vie, **pouvoir tester leur choix, saisir les opportunités, prendre des risques acceptables**, écrire leur vie et la réaliser pleinement en tant que citoyen

## réalisations envisagées

- Former les professionnels aux concepts de l'auto-détermination et à ses pratiques
- Organiser des présentations de l'autodétermination aux personnes accueillies, aux familles, aux aidants
- Promouvoir les initiatives favorisant l'autodétermination
- Intégrer l'autodétermination dans les PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement)
- Associer individuellement et collectivement les personnes accueillies aux prises de décisions sur leur vie quotidienne et sur leur évolution future
- Soutenir les évolutions souhaitées par les personnes accueillies tout en sécurisant leur parcours



# Nos établissements et leurs activités



- 1 siège social
- 2 3 4
- 5 ESAT APAJH45
- 6 EAM L'HERBAUDIÈRE
- 7 EAM JACQUES CARTIER
- 8 Foyer de vie
- 9 FAM
- 10 EAM LÉONARD DE VINCI
- 11 EANM LE KIOSQUE
- 12 SAVS
- 13 SSO
- 14 15 SMJPM

Contacts  
directs

